



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 2 septembre 2025

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 20 août 2025 et le 2 septembre 2025 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Création du lotissement Narix 9 - Impasse du bois Joli, sur la commune de Montréal-la-Cluse (01)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Feurs (42)
- Parc photovoltaïque sur la commune d'Espeluche (26)
- Modernisation de la chaufferie de la Poterne sur la commune de Grenoble (38)
- Plan de mobilité de la métropole de Saint-Étienne (42)
- Modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Chautagne (73)
- Évolution d'une activité de traitement de déchets non dangereux, sur la commune de Montélier (26)
- Révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Grand Chambéry (73)

DÉCISION DÉLIBÉRÉE

- Élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans (01)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Giettaz (73)
- Modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Coteau (42)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>